

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 7 (1862)
Heft: 11

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de réserve du 5^e arrondissement ; — *Monod*, Jean-Frédéric, à Echichens, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n^o 1 de réserve du 7^e arrondissement, — et *Loup*, Jean-Frédéric-Louis, à Montmagny, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n^o 1 d'élite du 8^e arrondissement.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie *PACHE*, à Lausanne, et à *M. TANERA*, éditeur, quai des Augustins, 27, à Paris.

Annonces militaires : 20 centimes la ligne.

ANNONCES.

A la librairie **RAETZER**, à Berne,
Et chez les principaux libraires de la Suisse :

RECUEIL

DES

LOIS ET PRESCRIPTIONS MILITAIRES FÉDÉRALES EN VIGUEUR,

DÉCRÉTÉES AVANT NOËL 1861.

Publié avec le concours de l'administration militaire
fédérale.

PAR MM. DES GOUTTES ET BECK.

1 fort vol. in-8. — Prix : 4 fr.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Les officiers suisses qui désirent proposer au comité central de la Société militaire fédérale des questions de concours pour l'année suivante, sont invités à les envoyer au président du comité central, M. le colonel fédéral Scherz, à Berne.

SOCIÉTÉ DE TIR MILITAIRE DU DISTRICT D'AIGLE.

Les membres de cette Société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le dimanche 15 juin prochain, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel-de-ville, à Bex.

Les personnes qui désirent se faire admettre dans la Société, sont invitées à se faire inscrire auprès de leur commis d'exercice, en payant la finance d'entrée, avant le 1^{er} juillet. Passé ce terme, aucune demande ne sera admise pour cette année.

Le Comité.

ANNUAIRE MILITAIRE DU CANTON DE VAUD

L'annuaire militaire dont l'impression a eu lieu au mois de septembre dernier est divisé en 4 parties, savoir :

1^o L'administration militaire vaudoise, y compris les commis d'exercices.

2^o La composition du Tribunal militaire et les compagnies qui fournissent les Jurés.

3^o Les officiers des divers états-majors de la Confédération.

4^o Les officiers de toutes armes du canton, classés par arrondissement et par rang d'ancienneté, puis leur répartition par bataillon et par compagnie.

Les demandes doivent être adressées au dépôt des ouvrages militaires, chez *M. Chantrens*, à la Palud, ou au capitaine *Métraux*, au commissariat des guerres, à Lausanne. — Prix : 70 cent.

FOURNITURES MILITAIRES

Un concours est ouvert pour la fourniture à l'Etat de Vaud de 400 capotes d'infanterie, modèle fédéral.

Le cahier des charges de cette fourniture est déposé au Commissariat des guerres cantonal, à Lausanne, où les intéressés pourront en prendre connaissance, jusqu'au samedi 26 juillet prochain, à 10 heures du matin, jour et heure où les soumissions cachetées et sur timbre, devront être adressées au dit bureau.

La livraisons de ces capotes devra avoir lieu dans les quatre mois qui suivront l'adjudication de la fourniture.

Lausanne, le 20 mai 1862.

*Le commissaire des guerres
cantonal.*

F. DELADÉY,
lieutenant-colonel.